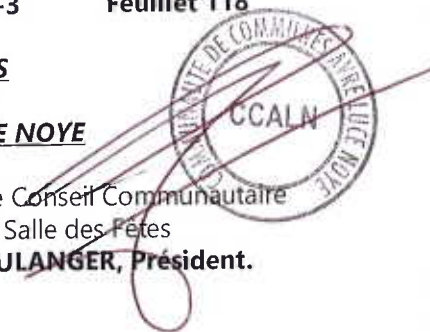




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 24 novembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

**Titulaires : 69**

**Membres présents : 51**

· supplésés : 2

· représentés : 8

**Votants : 59**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, TERNISIEN (Suppléant représentant Monsieur BEAUMONT, délégué de Flers-sur-Noye) LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, DALRUE, DRAGONNE, VAN DE VELDE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Monsieur AUBRY  
Madame BLONDEL de Madame LEFEBVRE  
Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST  
Monsieur LAMOTTE de Monsieur BERTRAND Jacques  
Monsieur GAUMONT de Madame ROUX  
Monsieur REMY de Monsieur BIECKENS  
Monsieur CAPELLE de Monsieur BERTRAND Gilbert  
Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) ROUX (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame BLONDEL)  
Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Madame MARCEL) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, Suppléant) LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN, Suppléante) BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur REMY) et CHIRAT.

Absents non excusés : Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, SUIN, BINET, POTTIER, VERMEIL, GORET, PICARD et CLEMENT.

**OBJET : TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE William-Henri CLASSEN**

Depuis les lois de décentralisation du 2 mars 1982, 7 janvier 1983, 22 juillet 1983 et 25 janvier 1985, le Département de la Somme a la charge des collèges et bénéficie, à ce titre, de la mise à disposition du collège William-Henri CLASSEN, dont la CCALN est propriétaire.

Selon les termes de l'article 79 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui complète notamment l'article L 213-3 du Code de l'Education, les biens immobiliers des collèges appartenant à un groupement de communes, peuvent être transférés en pleine propriété à titre gratuit au Département, si celui-ci en fait la demande.

En application de ces dispositions et par souci de cohérence et de simplification de la situation juridique et patrimoniale des collèges, le Conseil Départemental a souhaité, par délibération du 26 mars 2007, devenir propriétaire de l'ensemble de ces bâtiments.

Par courrier du 9 mars 2016, relancé le 26 octobre 2017, le Conseil Départemental sollicite l'accord de la CCALN, pour opérer le transfert de propriété à titre gratuit de l'assiette foncière, matérialisée en rouge sur le plan ci-joint et des locaux du collège William-Henri CLASSEN (parcelle cadastrée section X n°264)

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2017 ;

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :***

- > accepte le transfert de propriété à titre gratuit de l'assiette foncière et des locaux du collège William-Henri CLASSEN au Département de la Somme ;
- > autorise le Président de la CCALN et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

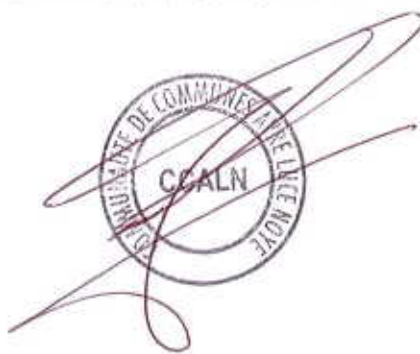
**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 30 NOVEMBRE 2017 A AILLY-sur-NOYE**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11.12.2017



CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL  
secretariat@avrelucenoye.fr

SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER  
13 DEC. 2017  
ARRIVÉE

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.30.11-2	/
DELIB. : Transfert de propriété du collège William-Henri CLASSEN	2017.30.11-3	/
DELIB. : Convention de mise à disposition du Centre Aquatique de Breteuil	2017.30.11-4	/
DELIB. : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade	2017.30.11-5	/
DELIB. : Création de plusieurs emplois permanents / Tableau des effectifs	2017.30.11-6	/
DELIB. : Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents dans le cadre de l'entretien professionnel	2017.30.11-7	/
DELIB. : Modalités des astreintes pour le service d'aide à domicile de la CCALN	2017.30.11-8	/
DELIB. : Compétence GEMAPI / Transfert ALINEA 1 DU L.211-7 du Code de l'Environnement au Syndicat Mixte du bassin versant de la Somme (AMEVA)	2017.30.11-9	/
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Convention 2017 / Itinéraires de randonnée	2017.30.11-10	/
DELIB. : TEPCV / Convention FDE80 / Borne électrique Commune Arvillers	2017.30.11-11	/
DELIB. : Collecte sélective en porte à porte / Avenant à la prestation de Basile MARTIN / Territoire ex CCVN + marché	2017.30.11-12	/
DELIB. : Redevance spéciale / Tarifs	2017.30.11-13	/
DELIB. : Règlement Intérieur déchetteries Moreuil et Ailly	2017.30.11-14	/

Pol Le Président  
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 décembre 2017

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.